



Toute l'équipe d'Information des Citoyens Illadais souhaite à chaque Illadaise et à chaque Illadais, une bonne et heureuse année 2020. Voici le compte rendu de toutes nos prises de position et de nos engagements au sein du conseil municipal mais aussi en dehors, ces six derniers mois.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Gilles Baillet

Conseil municipal du 21 novembre 2019

1-Vote sur les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2017 et 2018. La SAUR s'était augmentée de 1, 88€ dans le rapport 2017 et de 4, 38€ dans le rapport 2018 pour une consommation moyenne de 120 m3. La redevance de modernisation des réseaux de collecte reste stable à 30€. La TVA augmente proportionnellement de 0, 35€ dans le rapport 2017 et de 0, 43€ dans celui de 2018.

2-Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association les Pt'illadais de 600€(300€ pour 2018 et 300€ pour 2019)

Nous intervenons : « Comment se fait-il que le local de l'association n'ait toujours pas d'électricité ? »

Réponse de M. le maire : « Ce local n'est qu'un entrepôts. Selon la présidente de l'association, il ne sert que le jour. Donc il n'a pas besoin de lumière. » (Lorsque les Pt'illadais organisent une manifestation qui finit tardivement, comment rangent-ils leur matériel ? Note De La Rédaction)

3-Délibération de recours au service de remplacement et renfort du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services.

4-Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période de 2019-2022 qui co - finance en partenariat avec la CAF et la MSA, le développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans.

5-Mise en place d'un compte épargne temps pour les salariés.

6-Cadeau à une agent à l'occasion de son départ à la retraite.

7-Virement d'un crédit de 200€ pour un emprunt.

8-Vote d'une motion contre la fermeture des services fiscaux et des trésoreries en Gironde.

(Lire la suite p 2)

Question diverse

Nous intervenons : « Tous les étés, des tentes - et un podium cette année -, sont louées par les associations, des commerçants ou la commune pour faire la fête de la Saint Roch. A qui appartiennent ces structures ? »

Réponse de M. le maire : « Elles appartiennent à cinq communes. »

Nous répliquons : « Comment se fait-il que ces structures soient gérées et stockées chez un privé ? La propriété publique doit être gérée par les collectivités locales. »

M. le maire doit préciser : « Cela fait 25 ans que c'est comme ça. La personne qui les gère, s'était portée volontaire pour les stocker car nous n'avions pas de place dans les ateliers communaux. »

« Ce n'est pas aux employés municipaux à gérer ça ! Déjà que ce sont eux qui se les montent ! Comme ce matin, il n'y avait pas un parent pour les aider à monter les tentes du marché de Noël ! Les gens s'imaginaient qu'ils étaient à leur service et arrivaient chercher les tentes quand ils le voulaient ! » Rajoute M. le troisième adjoint. Ce dernier affirme que la location permet d'assurer les tentes. Un conseiller souligne que les tarifs ne sont pas très chers.

M. le maire conclut : « Une réflexion est en cours sur l'avenir de ces structures. Ce seront les futurs élus qui prendront les décisions. »

(Des interrogations subsistent : comment le gérant privé est-il assuré pour accueillir ces structures « montables » ? Qui encaisse l'argent des locations ? Comment fonctionne l'association de comités des fêtes qui en a officiellement la gestion (il n'y a plus de comité des fêtes à Illats) ? Note De La Rédaction)

Conseil municipal du 11 septembre 2019

Présence d' Illadais bien plus nombreuse que d'habitude dans le public.

Observations sur le compte rendu de la séance du 24 juillet

Nous n'approuvons pas le compte rendu de la séance précédente qui n'a pas fait cas de nos remarques sur le maintien des prix des tickets de cantine, de l'explication que nous avons donnée de notre refus d'approuver l'enquête sur l'agrandissement du site de la COVED, du débat que nous avons eu avec le maire qui nous avait annoncé que la communauté de communes avait décidé d'envoyer nos déchets au centre de traitement de Saint Denis de Pile et non à Illats, décision qui n'a pas été prise par Convergence Garonne après vérification... Rien n'est dit non plus sur la communication au sujet de la réforme des perceptions faite par notre premier magistrat.

1-Passation du contrat de concession par délégation du service public avec la SAUR

L'expert de la société ICARE qui a mené la négociation pour le renouvellement du contrat de l'assainissement prend la parole. C'est avec lui que nous allons débattre puisque M. le maire déclare qu'il est « plus intelligent que nous tous ». Il nous fait un historique des négociations. « Nous partons de loin ! nous dit-il. La SAUR avait mis des exigences élevées au début. » Nous l'interrompons : « Dites qu'elle avait proposé une augmentation de départ de 35% ! »

Nous stoppons momentanément sa litanie :
« Illats a négocié en position de faiblesse face à la SAUR. Nous aurions voulu que notre commune adhère à la régie de Preignac-Barsac-Toulonne, mais la majorité municipale l'a refusé. La position d'Illats n'est pas tenable. Elle devra au moins adhérer à un syndicat. Nous sommes un petit poisson face à un requin. On sait qui va gagner... Vous nous expliquez à la page 7 de votre rapport que, je cite : *cette*

augmentation se justifie par des prestations de meilleures qualités et un suivi plus importants du contrat, mais aussi par un tarif trop bas sur le contrat précédent conduisant à des résultats toujours négatifs du contrat. »

Puis nous détaillons les augmentations pratiquées par la SAUR dans le futur contrat (lire tableau ci-joint). Enfin, nous l'interrogeons : « Comment expliquez-vous que la SAUR soit la seule entreprise à avoir répondu à l'appel d'offre avec un dossier complet si elle perdait de l'argent dans notre commune ? Ca serait bien la première fois que dans le monde des affaires, on se presse pour perdre de l'argent... » L'expert nous a alors déversé un torrent de chiffres tirés des bilans financiers de la SAUR pour nous démontrer combien cette entreprise était désintéressée... (Lire la suite p 3)

Conseil municipal du 11 septembre 2019 (suite)

Volume consommé	Prix actuel		Proposition SAUR 1		Comparaison Actu / 1		Proposition SAUR 3		Comparaison Actu / 3	
	Deleg seul HT	Total TTC	Deleg seul HT	Total TTC	/ actuel	%	Deleg seul HT	Total TTC	/ actuel	%
0	60,03	101,07	81,64	124,84	21,61	21,38%	59,00	99,94	-1,13	-1,12%
10	69,80	130,89	94,92	158,53	25,13	19,20%	71,20	132,43	1,54	1,18%
20	79,56	160,71	108,21	192,21	28,64	17,82%	83,40	164,93	4,22	2,63%
40	99,10	220,34	134,77	259,59	35,67	16,19%	107,80	229,92	9,57	4,34%
60	118,63	279,98	161,34	326,96	42,71	15,25%	132,20	294,91	14,92	5,33%
80	138,17	339,62	187,90	394,33	49,74	14,65%	156,60	359,90	20,28	5,97%
86	144,03	357,51	195,87	414,55	51,85	14,50%	163,92	379,40	21,88	6,12%
100	157,70	399,26	214,47	461,71	56,77	14,22%	181,00	424,89	25,63	6,42%
120	177,23	458,90	241,04	522,70	63,80	13,90%	205,40	489,88	30,98	6,75%
150	206,54	548,36	280,89	622,71	74,35	13,56%	242,00	587,37	39,01	7,11%
200	255,37	697,45	347,30	789,38	91,93	13,18%	303,00	749,85	52,39	7,51%
500	548,38	1 592,03	745,79	1 789,44	197,41	12,40%	669,00	1 724,71	132,68	8,33%
1 000	1 036,73	3 082,99	1 409,94	3 456,20	373,21	12,11%	1 279,00	3 349,49	266,50	8,64%
2 000	2 013,43	6 064,92	2 738,24	6 789,73	724,81	11,95%	2 499,00	6 599,04	534,13	8,81%
3 000	2 990,13	9 046,84	4 066,54	10 123,25	1 076,41	11,90%	3 719,00	9 848,60	801,76	8,86%
Prix au m3 pour 120 m3	3,824		4,356		0,532	13,90%	4,082		0,258	6,75%

Août 2019

Rapport présentation – Article L1411-5 du CGCT

7 / 8

Nous soulignons également que les prestations de la SAUR diminuent dans le futur contrat. En effet, « nous constatons que l'ancien contrat prévoyait un engagement sur le renouvellement programmé de 91 513€ ainsi qu'un engagement sur le renouvellement non programmé de 25 575€. Le nouveau contrat prévoit 113 600€ d'engagement sur le renouvellement et rien sur le renouvellement non programmé.

D'autre part, par rapport au curage des réseaux, en juin la SAUR nous proposait 1 190 m/an alors qu'elle n'interviendra plus que sur 800 m/an dans le nouveau contrat. En fait votre négociation a consisté à réduire les mètres pour réduire les prix... Qui va payer en cas de coup dur ?

On a l'impression que ce sera nous... Pour finir, la SAUR prévoit une augmentation d'une trentaine d'abonnés de 2019 à 2031 pour une même consommation d'eau totale : 42 500 m3. Comment est-ce possible ? »

L'expert nous répond point par point :

« La disparition du renouvellement non programmé ne signifie pas que la SAUR n'interviendra pas en cas de coup dur. Le contrat lui impose de réparer en cas de casse imprévue. 800 m de curage est amplement suffisant. Nous avons supprimé le superflu. Nous pensons que trente usagés en plus n'augmentera pas la consommation d'eau qui dimi-

nue actuellement. Il y aura en fait plus de prestations effectuées par la SAUR. Je précise que je n'ai aucun intérêt avec cette entreprise.

Nous pourrions la contrôler plus que maintenant. Si elle ne respecte pas le contrat nous lui ferons payer des pénalités. Deux réunions par an seront organisées avec la SAUR, M. le maire et moi-même, pour exercer ce contrôle. »

Nous lui faisons remarquer que « jamais aucune société fermière n'a été pénalisée lorsqu'elle ne remplissait pas les conditions fixées par le contrat, même au sein du syndicat des eaux de Budos. »

Nous orientons les débats sur les problèmes de facturation : « Il y a eu par le passé de gros problèmes de facturation. Comment la SAUR va-t-elle faire pour que cela cesse ? » Nous rappelons que la Lyonnaise en 2003 et la SAUR en 2004 sont parvenues à nous faire payer un abonnement en plus par an en changeant le rythme de facturation avec le soutien du syndicat des eaux de Budos et de son président de l'époque : notre maire... Et que pas plus tard que l'an dernier, la SAUR a pratiqué des surévaluations de la consommation de certains foyers. Sans oublier qu'environ quarante foyers n'ont pas payé d'assainissement pendant plusieurs années, ce qui a provoqué une régularisation surprise d'un an pour les foyers concernés... (Lire la suite 4)

Conseil municipal du 11 septembre 2019 (suite)

Il nous répond que tout va changer grâce à la vigilance qu'il va exercer au nom de la municipalité. Le fichier des usagés sera régulièrement remis à jour et contrôlé. Il nous annonce que l'on va revenir à la facture unique pour la consommation d'eau et l'assainissement collectif.

L'expert détaille alors les visites qu'il a effectuées dans les stations d'épuration de la commune. Il déplore la trop grande teneur en graisse des eaux traitées notamment au quartier du Basque.

Nous lui lançons : « On nous a dit que la station d'épuration de Barrouil avait un défaut ! » M. le maire réagit : « Qui vous a dit ça ! »

Nous lui répliquons : « Vous ! » L'expert reprend : « Je suis intervenu : le problème est résolu ! »

Nous l'interrogeons : « La capacité de la station d'épuration de Barrouil peut-elle permettre d'accueillir un futur lotissement ? »

Réponse de l'expert : « 220 usagés sont actuellement raccordés à la station de Barrouil qui peut en accueillir

300. La station du Merle est à 60% de sa capacité. Elle a la possibilité d'accueillir 1300 usagés. Donc pas de problème à ce niveau là. D'autre part, nous allons intervenir sur la station de relevage du Rude d'où s'échappent de mauvaises odeurs. »

Nous reprenons la parole : « Nous allons voter dans la délibération suivante, la baisse de la part communale pour effacer dans la facture des foyers illadais les augmentations pratiquées par la SAUR. Il y aura même pour la première fois une baisse de 2% de l'assainissement collectif. C'est la dernière marge de manœuvre dont dispose la commune (voir notre billet du 8 septembre sur notre site internet). Mais depuis 1996, date à laquelle le réseau d'assainissement collectif a commencé à être construit, ce sont les habitants de la première tranche des travaux qui ont été pressurés par une part communale énorme pour financer l'ensemble du dispositif. C'est à leurs dépens que la commune d'Illats s'est constituée une réserve financière. Donc ce ne serait que justice de la voir baisser significativement. »

La majorité municipale vote à l'unanimité la reconduction de la SAUR. Nous votons contre !

2-Fixation des tarifs de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} octobre 2019

Le conseil municipal vote une baisse de la part fixe (abonnement) : elle sera désormais de 31, 04€ par an et par abonné. Elle était auparavant de 31, 85€. La part variable (payée en fonction du nombre de m3 consommés) sera de 1, 1865€ contre 1, 4841€ auparavant. Au total, le prix du m3 d'eau assainie devrait baisser de 2%. M. le maire justifie son « geste » par « la réalisation d'une promesse faite en 1996 au moment où le programme de construction du réseau d'assainissement collectif était lancé. » Il fait même une autre promesse : celle de baisser de 10% le prix de l'assainissement collectif d'ici quatre ans !

(Nous faisons remarquer aux Illadais que cette fameuse promesse a été oubliée pendant des années par notre maire. Le réseau d'assainissement collectif est terminé depuis longtemps. La réparation de la station d'épuration de Barrouil aurait été financée sans peine avec une part communale baissée...La dernière fois que la municipalité a diminué la part communale, c'était en octobre 2013, à quelques mois des élections municipales... Note De La Rédaction)

3-La société ICARE et son expert vont réaliser un rapport par an sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement collectif. Ils organiseront également deux réunions de contrôle annuelles. Ce service coûtera à la commune 3 600€ HT par an soit 22 500€ HT pendant six ans... Rappelons que ces prestations étaient gratuites lorsqu'elles étaient assurées par le Département. Mais une privatisation est passée par là...

4-Assujettissement du service d'assainissement collectif à la TVA à partir du 1^{er} janvier 2020.

5-Vérification des branchements d'assainissement collectif en cas de vente : la commune exerce son droit de contrôle sur les installations privées pour éviter une quelconque pollution.

6-Modification du tableau d'amortissements du budget d'assainissement collectif : virement de crédit de 106€.

(Lire la suite p 5)

Conseil municipal du 11 septembre 2019 (suite)

7-Attribution de compensation 2019

Depuis la mise en place de la taxe professionnelle unique au sein de la communauté de communes de Podensac, les communes ont perdu la taxe professionnelle (remplacée en 2010 par la Contribution économique territoriale), perçue désormais par l'intercommunalité. Pour ne pas ruiner les trésoreries des communes, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée. Celle-ci fixe une compensation annuelle. **En 2019, Illats percevra à ce titre 278 471€ soit 1 793€ de moins qu'en 2018.**

8-Modification du tableau des effectifs de la commune

Suite au départ à la retraite d'une employée municipale, ses heures sont attribuées à la personne qui tient l'agence postale municipale. Elle complètera son service en travaillant à l'école.

Nous lançons : « pourquoi ne pas augmenter les heu-

res d'ouverture de la poste ? En fin de journée par exemple ? »

La majorité municipale nous répond : « Cela ne servirait à rien ! »

9-Aménagement de la maison des anciens : virement de crédit de 2 200€ pour payer une facture reçue récemment, concernant les travaux réalisés il y a un an.

Question diverse

Soirée contée du 26 octobre

Nous intervenons : « Et la soirée contée du 26 octobre ? Nous devons délibérer sur la subvention de 750€ qui devait être versée à cette manifestation ? »

Réponse de M. le maire : « Comme la manifestation est cofinancée par la communauté de communes à hauteur de 750€, nous ne pouvons encore rien voter. Mais la subvention est d'ors et déjà attribuée. »

Conseil municipal du 24 juillet 2019

1-Aménagement de la cour de l'école élémentaire :

14 728, 50€ HT soit 17 674, 20€ TTC. M. le maire a donné son accord à l'entreprise IDVERDE. Il n'y a pas eu besoin d'appel d'offre car le marché est en dessous de 25 000€. Les travaux seront fait fin juillet ou en août et concerneront la partie de la cour endommagée.

2-Vote d'un emprunt de 50 000€ auprès de La Poste

qui consent un taux d'intérêt de 0, 56%. Il permettra de financer les travaux de la cour de l'école mais aussi de l'ancien logement social. M. le maire nous explique qu'il a saisi cette occasion en négociant l'emprunt de la Communauté de Communes et qu'il faut faire vite.

3-Signature de la convention de délégation de service public des transports scolaires avec la région

Nouvelle Aquitaine pour une période de trois ans.

Nous intervenons en demandant à M. le maire de préciser des explications confuses. Puis comme nous évoquons l'école, nous lui demandons si le prix du ticket de cantine reste le même car nous ne nous sommes pas réunis début juillet comme tous les ans pour voter son augmentation.

M. le maire nous répond : « Nous maintenons les prix de l'année passée ! »

Nous répliquons : « Y a-t-il lieu de faire une délibération pour le préciser ? »

M. le maire : « Non ! Le restaurant scolaire est une œuvre sociale, nous ne sommes pas obligés de délibérer dessus si rien ne change. »

Nous poursuivons : « M. le maire, vous faites voter tous les ans une augmentation du prix du ticket de cantine car vous nous expliquez que le restaurant scolaire est en déficit. J'en conclus qu'il n'y a plus de déficit cette année. Qu'est-il devenu ? »

M. le maire : « Il y a toujours le déficit ! On se l'enquille ! » (L'approche des élections municipales change bien souvent les choses... NDLR)

4-Avis sur le dossier d'extension de la COVED. M. le maire nous demande de nous prononcer sur le dossier d'extension de la COVED que nous n'avons pas lu... Il nous parle d' « une augmentation » et d' « une réorganisation » du site d'Illats pour lui donner une plus grande capacité d'accueil des déchets provenant du Gers, du nord des Landes, du Lot-et-Garonne ou de la communauté de communes de Montesquieu. Il dénonce le choix « irrationnel » fait par notre communauté de communes de ne plus envoyer ses déchets à Illats mais à Saint Denis de Pile alors que la COVED « garantissait ses prix sur dix ans et que l'on ne connaît toujours pas ceux de Saint Denis de Pile ». (Lire la suite p 6)

Conseil municipal du 24 juillet 2019 (suite)

Nous soulevons le problème du bruit – qui se pose déjà – sur le voisinage et qui va s'accroître avec l'extension du site. Qu'a prévu la COVED par rapport à cela ?

M. le maire : « Ca doit être indiqué dans le dossier que vous pouvez consulter. »

Nous rétorquons : « Il aurait fallu le faire avant le vote... D'autre part, si notre communauté de communes a pris la décision de ne pas reconduire la COVED, c'est qu'il y a peut être une bonne raison. »

Questions diverses

1-Modification du nombre de délégués par commune au sein de Convergence Garonne à la demande du préfet. Un délégué supplémentaire doit être rajouté pour les communes ayant des augmentations de population. Le nombre total de délégués passe de 43 à 52. Le commune d'Illats a choisi de ne pas délibérer.

2-Réforme des services fiscaux (réunion à Preignac vendredi 18 juillet 2019). M. le maire présente les grands changements imposés par la réforme des services fiscaux. Le gouvernement veut faire des économies en supprimant des postes de fonctionnaires. Cela aura des conséquences dans le fonctionnement des collectivités et dans notre vie quotidienne.

- La trésorerie de Cadillac a vocation à gérer toutes les structures sanitaires de la Gironde.

- Il est prévu dans chaque communauté de communes un conseiller fiscal des collectivités. Il y en aura un basé au siège de la CdC à Podensac.
- Un accueil de proximité est prévu à Barsac.
- Les impôts seront payés à La Réole.
- Il n'y aura plus de recette des impôts à Langon mais un simple centre.
- Un centre d'accueil des collectivités est prévu à Préchac et à Captieux.
- Il n'y aura pas de remplacement des départs de fonctionnaires à la retraite.

Le président du conseil départemental propose de refuser cette réforme et d'organiser un mouvement départemental de contestation. M. le maire se plaint de « cette réforme technocratique » mais ne voit pas l'utilité de se battre pour la refuser...

3-Nous demandons à M. le maire où en sont les négociations pour le renouvellement du contrat de l'assainissement collectif? Il nous répond qu'« il y a eu plusieurs réunions avec la SAUR. On a obtenu des améliorations mais bon sans trahir le secret des négociations... ça va être dur... L'accord devra être validé en conseil municipal la première quinzaine de septembre. Vous recevrez les documents explicatifs quinze jours avant le vote. »

Conseil municipal du 17 mai 2019

1-Avenant de fin de contrat avec la SAUR : Ce qui va changer pour la facturation des usagers: « Actuellement, la société Suez fait un relevé des compteurs en décembre et la société SAUR fait deux factures : l'une en janvier sur relevé et l'autre en juillet sur estimation. Pour permettre de solder les comptes en septembre et ne pas multiplier les factures, il est prévu :

- De ne pas faire de facture en juillet mais un courrier d'explication
- De faire une relève supplémentaire en septembre pour avoir les vrais index
- De faire une facture en septembre avec :
 - 3 mois d'abonnement (juillet à août)
 - 9 mois de consommation (décembre 2018 à septembre 2019, date de fin du contrat avec la SAUR).

Cette facture sera donc différente de celles normalement reçues par les abonnés. »

Le montant total des prestations non réalisées par la SAUR, est de 33 679€. Le protocole prévoit la liste des opérations à réaliser et leur financement.

Nous interpellons le négociateur engagé par la mairie invité à la réunion du conseil municipal : « En 2018, bon nombre d'Illadais ont du payer des factures d'assainissement plus importantes que prévu. Les dernières factures affichent des remboursements. Est-ce lié ? » Le négociateur nous répond : « Ces remises sont dues à des mauvaises estimations effectuées par la SAUR. Les mensualités ont été également modifiées pour les usagers prélevés en trop. » (Donc, les explications données jusque là par la SAUR, s'écroulent ! Note De La Rédaction)

(Lire la suite p 7)

2-Réhabilitation du logement communal place de l'église : Montant global des travaux: 22 560, 62€ HT soit 24 816, 68€ TTC.

Les entreprises retenues sont;

- Isolation des combles : Charpente de Gascogne (1 494€ HT)
- Révision zinguerie : Charpente de Gascogne (454€ HT)
- Menuiserie extérieure : Entreprise MCD (Hostens) (8 176€ HT)
- Menuiserie intérieure : Entreprise MCD (Hostens) (3 220€ HT)
- Electricité : Entreprise EGGP (3 206, 50€ HT)
- Plomberie chauffage : Entreprise David Caboy (Illats) (2 675, 50€ HT)
- Sol souple : Entreprise Cabannes (Langon) (2 904, 20€ HT)
- Nettoyage : Entreprise Cabannes (Langon) (450€ HT)

3-Fonds départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2019 (FDAEC) : 13 330€, qui seront attribués à la couverture du bâtiment scolaire dont le montant global est de 24 094, 50€ HT soit 28 913, 40€ TTC. Le financement complémentaire sera assuré de la façon suivante : 10 764, 50€ d'autofinancement + 4 818, 90€ de remboursement de TVA.

4-Projet de construction d'un Club House – Demande de subvention à la Fédération Française de Football : le montant total des dépenses s'élève à 98 610€ HT soit 118 332€ TTC. Il se répartit de la façon suivante :

- Construction du club house : 90 800€ HT
- Honoraires de l'architecte Alain Alvaro : 6 810€ HT
- Coordination SPS : 1 000€.

Pour le financement de ce projet, la majorité municipale espère 15 000€ de subvention de la FFF et 16 344€ de subvention du Conseil Départemental. Le reste sera financé par l'autofinancement.

Nous intervenons : « pourquoi – comme cela était prévu – la Fédération Française de Tennis ne verse aucune subvention alors que le club house est aussi pour le Tennis Club Illadais? » La majorité municipale nous répond : « La fédération de tennis donne très peu et elle refuse de s'engager si la fédération de football finance. Alors le choix a été fait que le football assume la demande de subvention. »

5-Impayés de la cantine scolaire d'une famille qui a quitté Illats et demeure introuvable pour un recouvrement : la somme totale de 427, 50€ est assumée par la mairie.

6-Fixation du tarif du transport scolaire pour l'école d'Illats à compter de la rentrée 2019/2020. Le Conseil Régional gère désormais les transports scolaires.

7-Désignation d'un délégué à la protection des données mutualisées – Syndicat mixte Gironde numérique : M. Joachim Jaffel, responsable administratif et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique est désigné délégué à la protection des données mutualisées de la commune d'Illats. Mme Marina Dubois est désignée en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique au sein de la commune d'Illats.

8-Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition des locaux et du matériel de la bibliothèque à la communauté de communes.

9-Renforcement de la structure bois et de la couverture du fournil : 4 183, 20€ financés par un virement de crédit de 4 200€.

Questions diverses

1-Organisation du bureau de vote des élections européennes.

2-L'école d'architecture de Paris qui était venue dans notre village au mois de janvier, a réalisé une étude qu'elle présentera mercredi 29 mai à 14 h à la salle des fêtes.

3-Soirée conte programmée en octobre. M. le maire nous informe qu'il a reçu son organisateur, car la communauté de communes a refusé de financer comme l'année dernière l'évènement. Il en a parlé au vice-président chargé de la culture qui doit le recevoir.

4-Nous demandons que la mairie organise une réunion publique pour expliquer à la population les conditions de renouvellement du contrat de l'eau. M. le maire nous répond qu'il se fera aider par le négociateur. Nous lui rétorquons que les usagers ont droit à l'information la plus détaillée.

5-Nous faisons part au conseil municipal de la suggestion faite par une mère d'élèves choquée par l'absence de propreté de la salle de sports. Elle propose que la commune achète un aspirateur robot pour nettoyer le sol du gymnase entre deux passages de l'entreprise de nettoyage. La majorité municipale nous répond qu'elle va étudier la proposition (qui reviendra certainement sur la table lors du prochain conseil d'école de juin NDLR).

6-Lors du dernier conseil municipal, nous avons proposé que la commune se rapproche de CAP 33 pour programmer une soirée sportive le vendredi des fêtes de la Saint Roch. M. le maire nous répond que « c'est réglé. Il y aura bien les jeux. »

Contournement d'Illats et de Landiras

et nuisances de la D 11

Nous avons transmis les pétitions papier et internet à la concertation sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal lancé par la Communauté de Communes Convergence Garonne. Il y avait alors 371 signatures. Nous voulions que la CdC prenne en compte les nuisances qui génèrent des souffrances chez les riverains de la D11. Ce qui n'était pas le cas dans la carte présentée dans *La Gazette du plui n°1*. Nous avons constitué une délégation de riverains pour rencontrer les acteurs de la concertation sur le PLUI et faire valoir les propositions qui sont faites par les citoyens pour améliorer la situation. Nous devions recevoir un courrier réponse du président de la CdC qui a du se perdre... Il a refusé de nous recevoir, préférant renvoyer aux prochains élus le soin de traiter le dossier... On peut se demander à quoi a servi la concertation sur le PLUI que Convergence Garonne a lancé depuis plusieurs mois et à laquelle nous avons participé...

Dans le tour des quartiers que nous avons entrepris fin novembre pour consulter les habitants, nous avons relancé la pétition papier et rencontré des riverains qui supportent de moins en moins le trafic de poids lourds sur la D 11.

La signature de la pétition en ligne continue pour celles et ceux qui n'ont pas signé la pétition papier:

<http://www.citoyens-illats.info/petition-pour-un-contournement-routier-illats-et-landiras/>

Samedi 23 novembre nous avons tenu une réunion à l'arrêt de bus du quartier du Merle.

La discussion a porté sur:

- 1-La zone blanche internet dans laquelle se trouve le quartier.
- 2-L'électricité qui pourrait être enterrée côté quartier comme elle l'est au motocross.
- 3-Les nuisances provoquées par le passage des camions.
- 4-L'entretien du quartier assumé par les habitants.

Samedi 14 décembre nous étions à l'Airial de Barrouil.

Nous avons été interpellés sur les nuisances de la D 11. Nous avons fait le point sur le dossier. Nous avons évoqué longuement avec les habitants notre projet de créer une piste d'exploitation des gravières SOCEM et GSM le long de l'autoroute. Les habitants nous ont fait

part de leurs propositions pour limiter les nuisances provoquées par les camions sur la D 11.

Pourquoi le classement de nouveaux terrains en zones constructibles

n'est pas pour demain à Illats...

Le cabinet PLANED en charge du dossier affirme que le futur PLUI va renforcer les communes déjà urbanisées pour ne pas qu'il y ait un étalement de l'urbanisation trop important. Les petites communes comme Illats ne pourront plus ouvrir de terrains constructibles. Il fallait le faire avant... **Mais comme les zones constructibles sont bloquées dans notre commune depuis 2012, ce sera trop tard pour donner satisfaction aux nombreuses demandes de classement en terrain à bâtir.**

Nous restons plus que jamais vigilants pour contrôler nos factures d'eau !

A peine reconduite — à l'unanimité des élus de la majorité municipale —, la SAUR solde l'ancien contrat avec des factures salées pour certains usagers. Nous renvoyons chacune et chacun à l'explication que nous vous avons faite parvenir avant les fêtes. Faites-la valoir auprès du maire et de la SAUR pour obtenir le remboursement des sommes perçues en trop par l'entreprise. Et dire que la commune paie un expert pour contrôler la société délégataire...

Comment s'opposer à l'installation des compteurs

Linky ou de la même famille?

Nous avons été interpellés au sujet de la mise en place des compteurs Linky chez les Illadais. Nous étions parvenus à faire voter au conseil municipal, en décembre 2016, une délibération exprimant l'opposition de la municipalité d'Illats à l'installation de compteurs Linky. Cette délibération avait été annulée par la majorité municipale en mars 2017. D'après le quotidien *Sud Ouest*, en mars 2019. 16 compteurs linky étaient installés dans la commune soit 2% des usagers. **En 2020, le sous-traitant d'Enedis va faire le forcing pour placer ses compteurs sur Illats.**

Comment s'opposer à l'implantation de ce compteur ou à d'autres compteurs de la même famille? Votre compteur est dans votre propriété, personne ne peut y pénétrer sans votre autorisation. S'il est accessible de l'extérieur, fermez-le si vous le pouvez. Les installateurs ne pourront pas intervenir en votre absence. Consultez notre site internet pour plus d'informations.